

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Alice Glauser - Extension future du Centre de Détention de la Croisée, qualité exigée !

Rappel

Suite aux différentes évasions au Centre de Détention EPO-Croisée, il serait avéré qu'entre autres, des problèmes de construction auraient permis la fuite du 20 octobre dernier. Il est donc légitime de s'interroger sur la future extension de la Croisée prévue pour 2013.

Je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le bureau d'architecte et les ingénieurs mandatés pour réaliser cette extension future sont-ils les mêmes que ceux qui ont réalisé la Croisée actuelle ?*
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il garantir une construction au rapport qualité-prix optimal pour la future extension de la Croisée ?*

Réponse

1. Le bureau d'architecte et les ingénieurs mandatés pour réaliser cette extension future sont-ils les mêmes que ceux qui ont réalisé la Croisée actuelle ?

L'architecte et les ingénieurs mandatés pour l'agrandissement de la prison de La Croisée ne sont pas les mêmes que ceux qui avaient réalisé le précédent agrandissement de la prison en 2003.

Dans le cas du présent agrandissement, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) a proposé, une fois le programme et le planning de l'agrandissement définis, de procéder, dans le cadre des marchés publics, par des appels d'offre partiels, afin de préparer un appel d'offres en entreprise totale pour la réalisation.

L'architecte a ainsi été désigné suite à un appel d'offres sur invitation pour des prestations partielles jusqu'au permis de construire. Cet appel d'offres a été adressé à trois bureaux ayant chacun une expérience pour des projets pénitentiaires. Le bureau retenu est celui qui travaille également sur l'agrandissement de La Colonie des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO).

Les ingénieurs civils et en installations ont été désignés, également pour des prestations partielles, par des procédures de gré à gré. Ils ont été choisis en fonction de leur expérience récente dans le domaine pénitentiaire, en particulier pour l'agrandissement de la Colonie. Enfin, un appel d'offre de gré à gré a été fait auprès du mandataire spécialisé qui avait établi l'appel d'offres en entreprise totale pour l'agrandissement de la Colonie.

Ainsi, les mandataires désignés ont tous des compétences reconnues et actualisées en ce qui concerne la conception d'un établissement pénitentiaire.

2. Le Conseil d'Etat peut-il garantir une construction au rapport qualité-prix optimal pour la future extension de la Croisée ?

La construction du nouvel agrandissement de la Prison de la Croisée se fera dans un rapport qualité-prix optimal. En effet, suite aux évasions du 20 octobre 2012, le cahier des charges préalablement transmis aux entreprises a été amendé pour tenir compte des faiblesses identifiées, à savoir un renforcement des portes des cellules au niveau des guignardes et des gonds, ainsi que des portes d'accès aux bâtiments cellulaires.

Ainsi, des solutions constructives adaptées à un niveau de sécurité élevé seront réalisées par l'entreprise totale désignée dans la procédure de marché public. Ces solutions constructives seront contrôlées par le mandataire spécialisé qui a rédigé le cahier des charges, mandataire qui fournit également des prestations de controlling, en appui du SIPAL et du SPEN.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 avril 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean